



# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2018-2022

Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

## La qualité de vie et le bien être des habitants sont des priorités partagées par les élus, les professionnels et les bénévoles du territoire.

Aussi, depuis 2005, le Pôle Santé porté par le Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne a pour missions de favoriser la prise en compte des problématiques de santé dans les politiques locales, d'accompagner les porteurs de projets, d'impulser la mise en place d'actions, de dispositifs et de services en réponse aux besoins observés sur le territoire (formations, informations...).

Dans le cadre de la coordination des acteurs des domaines de la prévention, du social, du médico-social, du sanitaire, de l'éducation, de l'insertion..., le Pôle Santé crée des instances pluridisciplinaires de concertation et de co-construction afin de :

- ◆ Répondre au mieux aux besoins de la population
- ◆ Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé
- ◆ Développer des services de proximité de qualité

## L'élaboration de ce deuxième Contrat Local de Santé est la continuité de ce travail partenarial mené depuis 2005.

Le Contrat Local de Santé (CLS), porté conjointement par le Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne et l'Agence Régionale de Santé, a pour ambition la mise en oeuvre d'une stratégie territoriale de santé définie en partenariat avec les acteurs locaux. En effet, le Contrat Local de Santé s'inscrit dans une dynamique collective qui associe les signataires

et les partenaires locaux : élus, professionnels et bénévoles.

Cet outil a pour vocation de répondre aux besoins de la population tout en s'inscrivant dans les priorités définies par le Programme Régional de Santé (PRS).

### Publics prioritaires du CLS 2018-2022

- ◆ les jeunes
- ◆ les personnes âgées
- ◆ les personnes en situation de handicap
- ◆ les personnes en situation de précarité

## Ce Contrat Local de Santé se décompose en deux axes principaux déclinés en 23 fiches actions :

- ◆ AXE 1 : Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire
- ◆ AXE 2 : Favoriser le parcours de santé des habitants du territoire

## ◆ Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire

### Habitat

### Mobilité

### Services de proximité

### Santé environnement

- Établir un diagnostic local en santé environnement
- Sensibiliser les jeunes à la santé environnement

## ◆ Favoriser le parcours de santé des habitants du territoire

### ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : EXERCICE COORDONNÉ ET TÉLÉMEDECINE

#### Accompagner les projets de télémédecine

- Télé-consultation médicale
- Télé-ophtalmologie

#### Mettre en place une stratégie commune à l'échelle du pays

- Développer des formes d'exercice coordonné
- Penser l'attractivité pour les professionnels de santé au niveau du territoire

#### Développer un accès aux soins de proximité

- Adapter l'offre de soins de droit commun aux personnes vulnérables
- Développer l'éducation thérapeutique du patient (ETP)

### ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : PARCOURS DE SANTÉ DES JEUNES

#### Organiser le parcours de santé des jeunes

- Favoriser le bien-être des jeunes sur le territoire
- Développer des réponses adaptées et graduées aux besoins de santé des jeunes et adolescents

### ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 : PARCOURS DE SANTÉ DES PERSONNES AGÉES

#### Développer la prévention et la formation

- Former les professionnels concernant les addictions et la souffrance psychique
- Développer les consultations psychologiques auprès des personnes âgées fragilisées

#### Soutenir les aidants

- Mieux organiser l'offre de répit
- Avoir une réflexion sur les systèmes de garde de nuit

### ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

#### Organiser et coordonner le parcours de santé

- Animer un groupe de travail de concertation
- Mener une réflexion sur la mise en place d'un service d'accueil et de soutien à la vie sociale pour les personnes retraitées des 4 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) du Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne
- Développer des actions de prévention en direction du public en situation de handicap
- Réaliser une étude d'opportunité sur la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
- Améliorer le repérage et la prise en charge précoce du handicap
- Définir les besoins pour les personnes handicapées de 50 à 59 ans
- Avoir une réflexion spécifique sur les besoins des familles avec enfants porteurs de handicaps psychique, mental et cognitif

### ORIENTATION STRATEGIQUE TRANSVERSALE : PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

#### Organiser et coordonner les actions en faveur des personnes en situation de précarité

- Animer un groupe de travail Santé Précarité (en lien avec le Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS))
- Faciliter l'accès aux centres d'examen de santé

### Le Contrat Local de Santé du Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne est évolutif.

Des fiches actions supplémentaires pourront être ajoutées dans le contrat au cours de la période 2018-2022, sous réserve d'une présentation du projet par le porteur en Comité de Pilotage, de la cohérence de ce projet avec les axes stratégiques précités et de la validation du Comité de Pilotage.

Vous avez des questions, un projet qui s'inscrit dans cette stratégie, vous souhaitez participer aux instances de réflexion et/ou aux groupes de travail, contactez le Pôle Santé :

**PETR Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne**

**7, Rue du Val – Les Carmes**

**BP 30 555 – 56 805 PLOERMEL Cedex**

**02.97.74.04.37**

**[contact@pays-ploermel.fr](mailto:contact@pays-ploermel.fr)**

Le Contrat Local de Santé est consultable sur le site internet : [sante.pays-ploermel.fr](http://sante.pays-ploermel.fr)

